# VISIONS DU GRAND PARIS

## Ateliers

### 2. CONCEVOIR LES SERVICES COLLECTIFS ENTRE LES RÉSIDENTS ET LES PRÉSENTS

SEPTEMBRE 2016

PARIS MÉTROPOLE

apur
ATELIER PARISIEN D'URBANISME

IAU
INSTITUT D'AMÉNAGEMENT ET D'URBANISME
Ile de France

Si la ville du XXe siècle est la ville équipée, la ville métropole du XXIe siècle devient une ville de services, dans laquelle l'usager est un partenaire contributif, plus simplement utilisateur mais aussi acteur. À cette nouvelle réalité vient s'ajouter dans la métropole, la multiplicité des usagers des services collectifs, qui résident, qui travaillent, qui consomment, qui étudient, dans un contexte économique qui oblige les collectivités à une gestion inventive et rigoureuse.

Qui privilégier entre les résidents et les présents, qu'il s'agisse d'actifs, d'étudiants ou de touristes ? Comment gérer leur cohabitation dans le temps et dans l'espace au travers de l'offre de services ? Comment gérer la mixité des présences et des usages ? Comment mutualiser les coûts ? Quelles évolutions pour les équipements existants, quels nouveaux équipements ?

L'offre de services ne peut plus se concevoir au travers de la création systématique d'un nouvel équipement ou par la création d'une réponse liée uniquement à un besoin exprimé, offrant une seule forme d'usage, et sans regard pour l'offre existante alentour.

# De fortes mobilités liées au travail, aux études, aux loisirs dans la métropole

Les territoires de la Métropole du Grand Paris voient se superposer différents usagers car ils sont traversés par d'importants flux. **À l'échelle de l'agglomération parisienne, la très grande majorité des actifs se déplace pour travailler. 68 % d'entre-eux, soit plus de 3,2 millions d'individus, exercent leur activité professionnelle en dehors de leur commune de résidence.** Ces "navetteurs" sont plus nombreux qu'en 1999 et l'éloignement est croissant entre le lieu de domicile et le lieu d'emploi. Tous les territoires sont concernés à l'exception de Paris où les deux-tiers des actifs travaillent sur place. Si les emplois ont une localisation plus concentrée que la population dans le cœur de la métropole, la tendance est néanmoins à l'élargissement géographique et au développement d'une multicentralité économique.

**Les étudiants sont eux aussi mobiles : 62 % étudient en dehors de la commune dans laquelle ils résident.** Comme pour l'emploi, l'offre d'équipements universitaires est d'abord localisée en zone dense, avec plus de la moitié des étudiants franciliens inscrits à Paris. Mais les pôles structurants se répartissent sur plusieurs sites (Saint-Denis, Créteil, Nanterre, Cergy, etc.) et sont complétés par de petits établissements de proximité situés notamment en grande couronne, des antennes universitaires et sections de techniciens supérieurs dans les lycées.

## Mouvements des étudiants, de leurs lieux de résidence à leurs lieux d'études

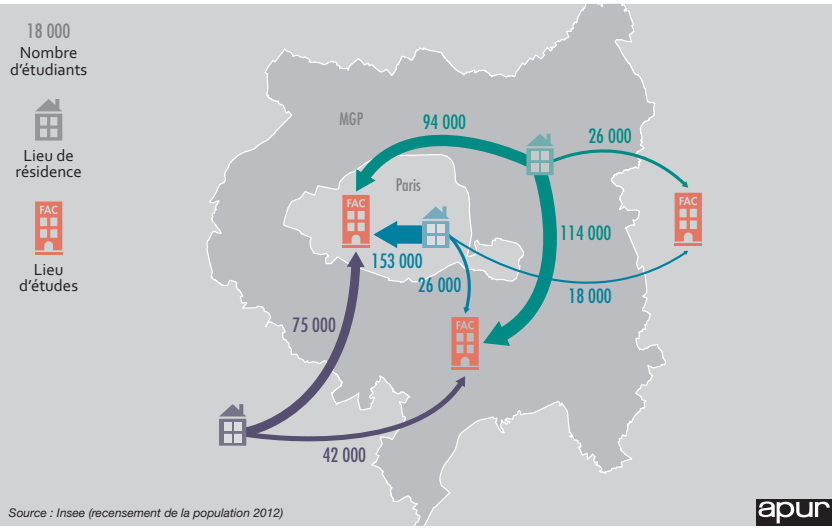

# Une géographie des résidents et des présents qui se diffuse dans les territoires de l'agglomération

**Sans compter les touristes, 215 communes sur 412, soit plus de la moitié des communes de l'agglomération, accueillent en journée une population « présente » au moins équivalente au nombre de résidents.**

La montée en puissance du réseau de transport, le Réseau Grand Paris Express, le déploiement des réseaux de bus et le développement des nouvelles mobilités vont encore favoriser de façon considérable ces flux en améliorant l'accessibilité aux bassins d'emplois et aux équipements structurants (santé, enseignement supérieur, espaces verts, grands équipements commerciaux, culturels et sportifs). L'élargissement géographique des bassins d'emplois, lieux d'études et grands équipements s'accompagne d'une diffusion de la charge de centralité (voir encart) sur un grand nombre de territoires de la métropole.

Les lieux de vie, de travail, de loisirs, d'études des habitants de la métropole diffèrent selon les individus, selon l'heure de la journée et le jour de la semaine. Ils débordent très largement du lieu de domicile. Les deux cartes ci-contre représentent la géographie des « résidents », correspondant aux habitants, et les « présents », rassemblant les personnes présentes en journée sur un territoire, qu'il s'agisse des actifs sur leur lieu de travail, des étudiants sur leur lieu d'étude ajoutés aux habitants « non mobiles ».

**Si le cœur de la métropole, et tout particulièrement Paris, ressortent comme les territoires les plus attractifs concentrant le plus grand nombre de « présents », il apparaît que les pôles sont nombreux au sein de la Métropole du Grand Paris** (Paris Ouest la Défense, Créteil, etc.) **mais aussi en dehors, dans des territoires de grande couronne** (Versailles, Mantes-la-Jolie, Melun, Corbeil-Essonnes, etc.). Ces géographies mettent en évidence des enjeux différenciés selon les territoires, qu'il s'agisse de répondre aux différents profils d'usagers accueillis – résidents ou présents – ou encore de renforcer l'attractivité du territoire par une meilleure offre de services à destination des résidents et/ou des présents.

## Les présents (en semaine à 10h)

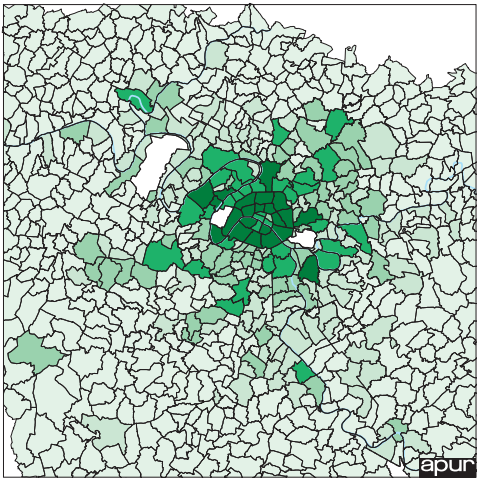


**Nombre de personnes présentes en journée (*)**

100 000 50 000 25 000 10 000

(*) population totale - actifs occupés - étudiants au lieu de résidence
+ emplois au lieu de travail + étudiants au lieu d'étude

## Les résidents (le week-end à 10h)

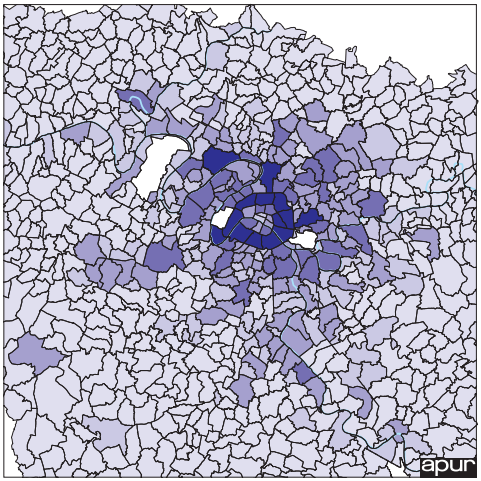


**Nombre d'habitants**

100 000 50 000 25 000 10 000

Périmètres des intercommunalités

Périmètre de la MGP

Périmètre de l'Unité Urbaine

Source : Insee (recensement de la population 2012)

La **charge de centralité** est une notion habituellement utilisée dans le champ des finances locales. Elle correspond à l'intégralité du déficit de fonctionnement généré par un équipement ou un service, s'il présente un caractère exceptionnel à l'échelle métropolitaine (par exemple un stade) et/ou est fortement utilisé par des usagers qui ne résident pas dans la commune. L'utilisation d'un équipement ou d'un service par un usager extérieur au territoire engendre un surcoût qui se traduit par une plus grande imposition pour les habitants des territoires accueillant ces services ou équipements. Les domaines où les charges de centralité pèsent le plus sont la culture ou le sport.

Avec la métropolisation, la charge de centralité change de forme. Elle n'est désormais plus l'apanage de la ville centre et se diffuse sur un nombre de communes plus important. Dès lors comment gérer cette diffusion ? Avec quels outils ? Les pages suivantes décrivent plusieurs options déjà utilisées dans la métropole, parmi lesquelles figurent la mutualisation, l'alternance des usages, les tarifications partagées, etc.

# À l'horizon 2030 une nouvelle géographie des équipements et des services : l'exemple du lien entre RGPE et lieux culturels et de santé

Avec la construction de 200 km de lignes de métro automatique d'ici 2030 et 68 gares, le Grand Paris Express (GPE) va sensiblement améliorer l'accès aux équipements métropolitains. Dans le cas des équipements qui n'étaient pas desservis jusqu'ici, leur rayonnement devrait s'en trouver bouleversé.

**À titre d'exemple dans le champ culturel, environ 270 lieux culturels de la Métropole du Grand Paris se situeront à moins de dix minutes à pied d'une future gare du RGPE :** 32 % en Seine-Saint-Denis, 29 % dans les Hauts-de-Seine, 26 % dans le Val-de-Marne, 13 % à Paris. Cela concerne notamment 51 bibliothèques-médiathèques, 12 musées, une vingtaine de lieux d'expositions et de galeries, 40 lieux de spectacles vivants, 22 cinémas, 54 conservatoires, écoles de musiques, de danse, de cirque ou d'art dramatique ; 17 écoles de dessin ou d'enseignement des Beaux-Arts et 50 espaces d'animation.

**De même dans le champ de la santé,** le métro du Grand Paris offrira une nouvelle accessibilité pour de grands établissements de santé, grâce à la création de nouvelles gares, dont certaines situées à proximité directe des établissements, comme Gustave Roussy, premier centre européen de lutte contre le cancer, desservi par les lignes 14 et 15 Sud ; l'hôpital du Kremlin-Bicêtre devant lequel se trouvera une nouvelle gare de la ligne 14 ; l'hôpital Avicenne desservi à l'avenir par la gare de Drancy-Bobigny, ou bien encore l'hôpital Delafontaine de Saint-Denis, accessible depuis la future gare de La Courneuve « Six Routes ». Le RGPE permettra aussi une amélioration des temps de déplacements, des alternatives de parcours ainsi que le développement de connexions et de collaborations entre les grands équipements.

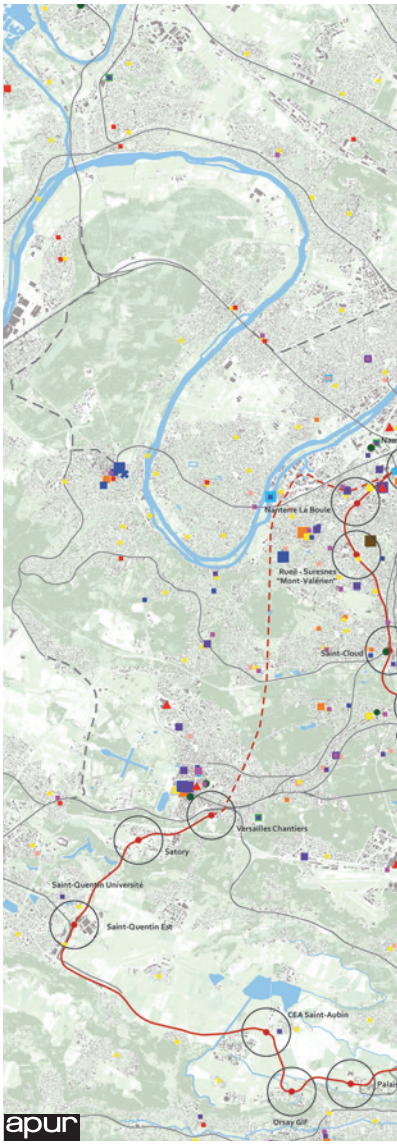

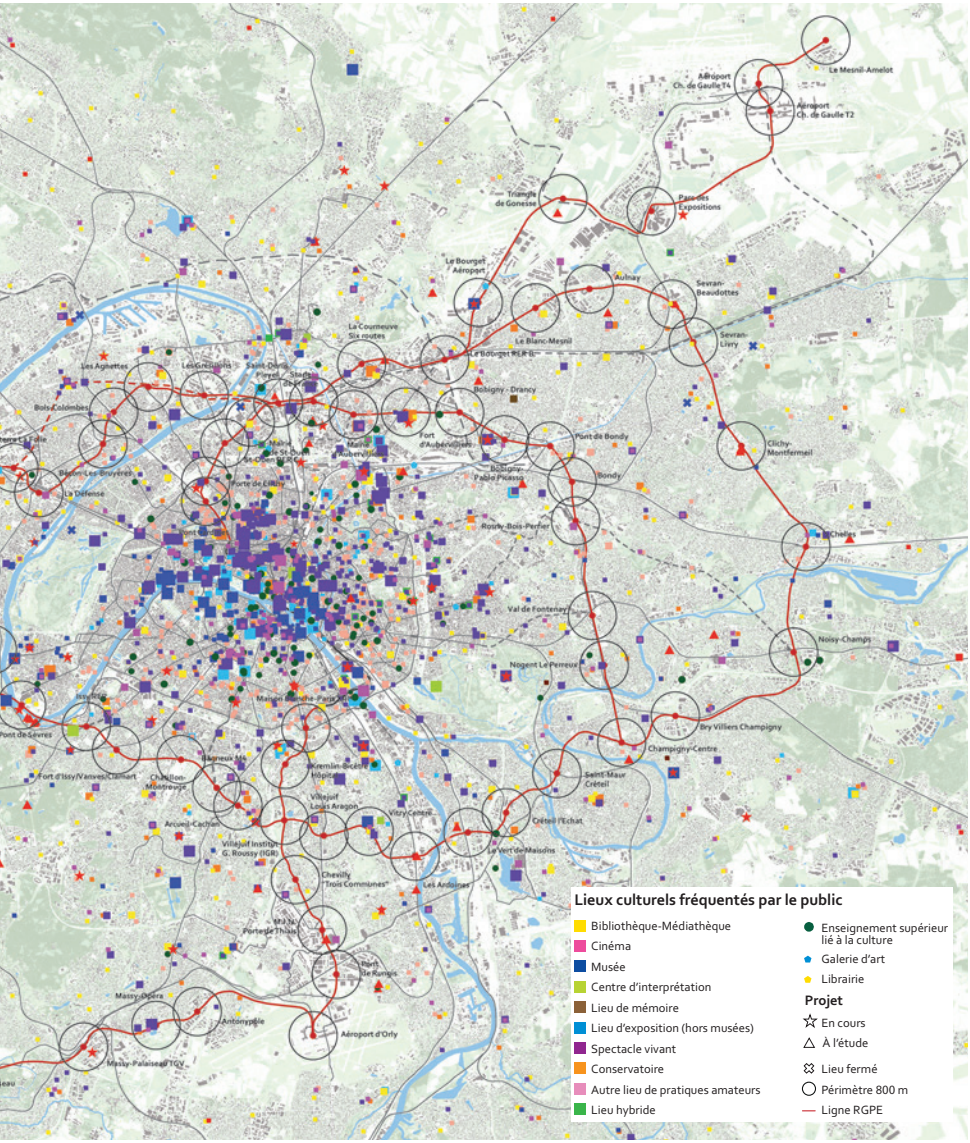


**Lieux culturels fréquentés par le public**

- Bibliothèque-Médiathèque
- Cinéma
- Musée
- Centre d'interprétation
- Lieu de mémoire
- Lieu d'exposition (hors musées)
- Spectacle vivant
- Conservatoire
- Autre lieu de pratiques amateurs
- Lieu hybride
- Enseignement supérieur lié à la culture
- Galerie d'art
- Librairie

**Projet**

- En cours
- À l'étude
- Lieu fermé
- Périmètre 800 m
- Ligne RGPE

# Dès aujourd'hui, de nouvelles manières de partager les équipements

## Partager l'accès aux équipements et services entre résidents et présents, entre plusieurs communes aussi

Une façon d'améliorer le service offert aux habitants de la métropole est de leur donner accès aux équipements qui leur sont proches d'eux, soit parce qu'ils habitent à proximité, soit parce qu'ils étudient ou travaillent à proximité. Aujourd'hui de nombreux exemples montrent que l'on peut concevoir et gérer les équipements sans en réserver l'usage à une catégorie de public.

**L'exemple du Club sportif de l'École Polytechnique de Paris-Saclay** illustre ce partage des équipements. Le club situé dans l'enceinte de l'École Polytechnique gère l'usage des nombreuses installations sportives mises à disposition des élèves de l'École, avec au total plus de 40 disciplines proposées parmi lesquelles l'aviron, la natation, la boxe, l'escrime, le tennis ou bien encore le golf. La spécificité de ce club est qu'il est n'est pas réservé aux seuls étudiants de l'École. Si les étudiants de Polytechnique ont une priorité en semaine dans l'accès aux installations sportives, les étudiants des autres écoles du plateau de Saclay mais aussi les actifs et les habitants des communes environnantes peuvent s'inscrire et profiter de ses équipements, en particulier le week-end.

**Autre exemple : le réseau des médiathèques de Plaine Commune.** Depuis mai 2006, l'ensemble des ressources des médiathèques de Plaine Commune sont mises en réseau. Il est ainsi possible tant pour les habitants, les étudiants que pour les salariés du territoire de Plaine Commune d'accéder aux 25 médiathèques et aux 3 bibliobus du territoire avec une carte unique. Cette mise en réseau permet aussi de réserver et de faire venir les documents dans la médiathèque la plus proche de de son lieu de résidence, de travail ou d'études.

Depuis le mois d'octobre 2011, le réseau des médiathèques propose également une plateforme numérique gratuite accessible de n'importe quel ordinateur connecté à Internet : la Médi@TIC. Elle offre un accès gratuit 7j/7 et 24h/24 à des films, des jeux et webradios mais également à des programmes d'auto-formation, tels que des méthodes de langues, de bureautique, apprentissage du code de la route etc.

**La Philharmonie de Paris,** inaugurée en janvier 2015, est située dans le 19e arrondissement de Paris à la limite de la commune de Pantin. C'est un équipement

La Courneuve - Médiathèque Aimé Césaire

© Apur - David Boureau

Club sportif de Polytechnique - Paris-Saclay - Aviron

© CC- by-Ecole polytechnique Université Paris Saclay - SA

de rayonnement national. Le public qui s'y rend provient de toute l'agglomération parisienne et même au-delà. Son fonctionnement en fait également un équipement « partagé », « approprié » par plusieurs communes de l'agglomération. En effet les chœurs d'enfants de l'Orchestre de Paris sont recrutés parmi les enfants inscrits dans trois conservatoires de Paris (6e, 13e et 19e arrondissements) et le Conservatoire à Rayonnement Régional d'Aubervilliers/La Courneuve (CRR 93). Au-delà des répétitions, stages et représentations auxquels participent ces enfants, leurs familles se voient proposer des tarifs préférentiels pour assister à de nombreux spectacles donnés à la Philharmonie.

Dans un autre registre, l'AP-HP a choisi la ZAC des docks de Saint-Ouen pour y implanter le n**ouvel Hôpital Universitaire Paris Nord** pour compléter l'offre hospitalière du nord de l'agglomération parisienne et remplacer les services qui étaient assurés dans les deux sites vieillissants que sont les hôpitaux de Bichat et Beaujon. La décision d'implanter ce nouveau CHU à Saint-Ouen est en partie liée à l'arrivée du métro du Grand Paris (L14) qui assurera une desserte métropolitaine au nouvel équipement et permettra une mise en réseau du CHU avec de nombreux sites d'études et recherches, comme par exemple l'université Paris 7 située une dizaine d'arrêts plus loin sur la ligne 14 du RGPE dans le quartier de Paris Rive Gauche.

## Faciliter l'accès aux équipements et services existants en alternant les usages et en améliorant l'amplitude horaire et l'ouverture le dimanche

Une autre façon de concevoir les équipements autrement dans le temps est d'y alterner les usages en fonction des heures de la journée. Cela peut permettre de proposer deux services là où il y en avait un seul avant.

**L'exemple du skate-park de la rue Léon Cladel dans le 2e arrondissement** à Paris illustre cette alternance des usages au cours de la journée. Dans cette rue presque entièrement bordée par des immeubles de bureaux qui se vident de leurs occupants le soir, un espace de glisse permettant la pratique libre du skate et du roller est proposé à tous.

Autre exemple parisien, **les restaurants Paris Emeraude**. Ces équipements fonctionnent le midi et en journée seulement puisqu'ils accueillent les seniors pour déjeuner le midi puis distribuent des repas à emporter pour le soir. Depuis septembre 2010, cinq restaurants Émeraude de la capitale se sont transformés le soir en restaurants solidaires accueillant les personnes en grande précarité pour leur offrir un abri le temps d'un repas chaud. Ce type d'expérience incite par exemple à réfléchir aux moyens de tirer profit de l'extraordinaire maillage du territoire métropolitain en termes d'équipements, scolaires par exemple. Les écoles, leurs salles de classe et leurs cours de récréation, constituent en effet un potentiel en termes d'espaces et d'usages qui pourrait être valorisé.

La question de l'amplitude horaire et de l'ouverture le dimanche est aussi une manière de faire « plus » avec le même équipement.

Skate-park, rue Léon Cladel, Paris 2e

© Apur - David Boureau

Centre nautique d'Alfortville, exemple d'équipement ouvert le dimanche

© Apur - Hanna Darabi

## Jouer sur la tarification et la mise en place de pass

Jouer sur la tarification et la mise en place de pass est une manière de donner envie aux habitants de la métropole de se rendre dans des équipements qui ne sont pas forcément proches de chez eux.

**Le Pass Jeunes associe la Ville de Paris et 12 communes voisines de la Métropole.** Les villes de Paris, Cachan, Clichy-sous-Bois, Clichy-la-Garenne, et les 8 communes d'Est Ensemble (Bagnolet, Bobigny, Bondy, Le Pré-Saint-Gervais, Les Lilas, Montreuil, Noisy-le-Sec, Pantin et Romainville) sont associées pour proposer pendant l'été, un Pass Jeunes, qui garantit un accès gratuit ou à prix réduit à de nombreux équipements situés dans l'ensemble des communes partenaires. Ce Pass est réservé aux Jeunes de 15 à 25 ans qu'ils habitent, étudient ou travaillent dans les communes citées. 30 000 Pass au total ont été mis à disposition pour l'année 2016. Au total, six catégories d'activités sont proposées : cinéma, découverte, expositions, spectacles, sports et théâtre.

À titre d'exemples, le volet « découverte » propose un vol à bord du Ballon Generali de Paris, un accès au deuxième étage de la Tour Eiffel et une balade sur la Seine à bord des Vedettes du Pont-Neuf à tarifs réduits ainsi qu'une visite guidée gratuite de la Bibliothèque Nationale de France. Le volet « expositions » donne accès à seize lieux parisiens ainsi qu'au Musée de l'Air et de l'Espace au Bourget. Trois types d'équipements sportifs sont également concernés : skate-park, piscines (à Paris, Clichy-sous-Bois, Clichy-la-Garenne, et Est Ensemble) et terrains de tennis (à Paris, Les Lilas, Cachan).

L'été du canal, Bobigny - Parc de la Bergère

© Apur - David Boureau

Musée de l'Air et de l'Espace, Le Bourget

© Apur - David Boureau

Les festivals (L'été du canal en Seine-Saint-Denis, Le Festival de l'Oh! dans le Val-de-Marne), sont une manière souple de mutualiser une offre culturelle, entre plusieurs collectivités.

**La Dynamo – Festival Banlieues Bleues** est l'association d'un lieu et d'un festival autour des musiques actuelles et du jazz. Il se caractérise par un double ancrage local, avec la Dynamo à Pantin, et un rayonnement métropolitain, le festival se déroulant dans une vingtaine de villes de Seine-Saint-Denis et au-delà : pour l'édition 2016, Argenteuil, Aubervilliers, Bagnolet, Clichy-sous-Bois, Epinay-sur-Seine, Gonesse, La Courneuve, Montreuil, Nanterre Pantin, Paris, Pierrefitte-sur-Seine, Saint-Ouen, Stains, Tremblay-en-France.

La Dynamo, Pantin

© Apur - David Boureau

Festival de l'Oh! - Ablon-sur-Seine

© Département du Val-de-Marne

## Et maintenant ?

Comment mutualiser les services pour une offre plus ouverte ? Quelle échelle de gouvernance pour une utilisation optimale des équipements ? Comment mutualiser les coûts ?

Quelles évolutions pour les équipements existants ? Comment mieux les utiliser et les ouvrir à de nouveaux publics ? Comment gérer la mixité des présences et des usages ? Comment associer les usagers à ces évolutions ?

Quelle synergie entre les différents types d'offres (public/privé, formel/informel) ? Quel apport du 2.0 ?

Quel impact des projets de transport et du déploiement des nouvelles mobilités ?

www.parismetropole.fr www.acadie-cooperative.org www.apur.org www.iau-idf.fr